



Proposition de thèse CIFRE ANRT en architecture et/ou urbanisme au CAUE de l'Isère

Thème de la recherche :
« Habiter demain »,
dans quel habitat vivrons-nous en 2050 ?

Laboratoire d'accueil : UMR PACTE cf PJ

Calendrier :

Dépôt de candidatures **jusqu'au 30 septembre 2020**

Démarrage de la thèse début 2021 après signature de la convention avec l'ANRT.

Structure d'accueil : le CAUE de l'Isère.

Organisme d'intérêt général, le CAUE a été créé par le Conseil Départemental de l'Isère en 1979 dans le cadre de la loi sur l'architecture de 1977. Géré par un Conseil d'Administration où sont représentés les élus, les services extérieurs de l'État, les organisations professionnelles et l'ensemble des acteurs de l'aménagement.

Il exerce ses activités, dans le cadre des quatre missions définies par ses statuts.

Conseiller les collectivités

Être à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement.

Conseiller les particuliers

Fournir aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions, leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans se charger de la maîtrise d'œuvre, grâce à un réseau d'architectes conseillers.

Former

Contribuer directement ou indirectement à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels, des agents de l'administration et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.

Informier / sensibiliser

Développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation des publics (grand public, scolaires, amateurs) dans les domaines de l'architecture, l'urbanisme et l'environnement.

Son Assemblée Générale regroupe l'ensemble des adhérents.

Le CAUE rassemble des chargés de missions en architecture, paysage, urbanisme et des spécialistes des questions environnementales. Son approche est pluridisciplinaire et son statut de service public exclut toute mission de maîtrise d'œuvre.

De la petite à la grande échelle, pour le particulier ou pour la collectivité, l'objectif du CAUE est la promotion et l'amélioration de la qualité du cadre de vie, dans le respect des principes du développement durable.

Description du projet :

Problématique

Nos modes de vie et nos modes d'habiter n'ont jamais cessé d'être interrogés. Aujourd'hui plus que jamais dans ce contexte de crise sanitaire mondiale, nos maisons, nos appartements, sont devenus des espaces où les usages se sont démultipliés : télétravail, éducation des enfants, espace de loisirs et d'échanges virtuels... Confinés, la relation aux espaces extérieurs est apparue de manière accrue comme essentielle, indispensable. Le lien vital avec l'environnement, la nature et le paysage, révélé par les enjeux climatiques et environnementaux s'est renforcé. Notre habitat va-t-il devenir un lieu de transformations sociales où vont s'organiser de nouveaux usages ? Sa composition spatiale va-t-elle s'adapter à l'évolution des nouveaux modes « d'être chez soi » ? L'habitat va-t-il se saisir de ce changement pour être encore plus durable, plus frugal, plus résilient, plus social ? Les espaces extérieurs, privatifs et publics, ne sont-ils pas à habiter encore plus pleinement, peut-être comme des espaces vécus à part entière ? Quels sont ces espaces extérieurs : le balcon, le jardin, la cour partagée, mais aussi le "devant d'immeuble", la rue, le banc ou encore les lieux mutualisés et/ou appropriés ? Quelle place pour la nature ?

Aujourd'hui, ré-interrogé par les enjeux sociétaux et environnementaux, le propos est d'étudier la trajectoire en matière de production de logement (neuf, réhabilitation, rénovation) ? Quelle sera notre manière d'habiter demain ?

A partir des recherches antérieures, des voies explorées par certains, des « signaux faibles » recensés, des opérations exemplaires qui « ouvrent la voie », les études et le travail qui s'opèrent au sein de la recherche universitaire, il s'agira de réaliser et présenter un exercice prospectif à 30 ans à partir de la problématique suivante : « **dans quel habitat vivrons-nous en 2050** » ?

Cette question de l'habitat invite à croiser différentes approches :

- Approche sociale : adepte du low tech ou high tech, les freins et les leviers, quelles évolutions possibles des habitudes de vie, des structures familiales à anticiper, qualité et confort d'usage...
- Approche environnementale : matériaux (bio-sourcés), mise en œuvre, ressource et indépendance énergétiques, économie circulaire, énergie grise et relation à l'environnement...
- Approche spatiale : surfaces et volumes organisation des espaces intérieurs et extérieurs, usages, possibilité de faire évoluer les espaces, matérialité...
- Approche patrimoniale : questionner la valeur patrimoniale (matérielle et immatérielle), reconnaissance partagée voire institutionnelle, patrimoine ordinaire (affecté et sensible) et patrimoine extraordinaire.
- Approche sanitaire, en lien avec la crise COVID-19, ses impacts et ses enjeux
- Approche économique : conception, en lien avec les points précédents... y compris pour l'habitat social.

Des approches qui renvoient à différentes disciplines : sociologie, urbanisme, architecture, paysage, sciences de l'ingénieur, économie, environnement...

Calendrier prévisionnel du CAUE :

Année 1 – 2021

Accueil du doctorant.e et début des recherches, collectes d'information et interviews...

Les temps forts envisagés :

- Printemps 2021 : 1ère action de sensibilisation sur le sujet profitant de l'Assemblée Générale du CAUE ou d'un évènement indépendant (ex biennale Ville durable), en proposant l'intervention d'un « expert » afin de lancer la démarche.
- Automne 2021 : accueil l'exposition du CAUE74 « *Conquêtes spatiales – où vivrons-nous demain ?* »* à Grenoble (lieu à préciser) et autour de l'exposition : des temps forts d'ateliers, ateliers pédagogiques...

**« Dans le tournant des années 60, les architectes J.L. Chanéac, P. Häusermann et C. Costy se sont croisés physiquement sur le territoire des Alpes du Nord, et intellectuellement dans le giron du Groupe International d'Architecture Prospective. Dans un contexte d'agitation intellectuelle et de mutation de la société, ces jeunes architectes s'interrogent sur la ville et l'habitat de l'an 2000... » (extrait des intentions du dossier de partenariat du CAUE74).*

Année 2 – 2022

Valorisation de l'avancement des recherches pouvant prendre diverses formes : exposition, conférences, visites, ateliers, vidéo, ou autre à imaginer, etc.

NB : pour l'exposition un/des prestataires seront recrutés pour enrichir les contenus, concevoir l'exposition, la scénographie...

Évènements associés potentiels : conférence et lancement expo avec capitale verte de l'Europe 2022 ?
Conduite d'ateliers avec les étudiants avec ENSAG/IUGA

Année 3 – 2023

Dans la continuité de l'année 2022, avec un temps fort pour la clôture et la publication d'un ouvrage retraçant la démarche et présentant les résultats de la recherche (indépendant de la thèse).

Encadrement

Le/la candidat.e sera principalement localisé.e au sein des locaux du CAUE de l'Isère et bénéficiera des conditions matérielles et financières définies ci-dessous. Il/elle sera directement rattaché.e à Mme Martignoni, Directrice du CAUE de l'Isère.

Le/la doctorant.e sera encadré.e par Nicolas Douay, Professeur (professeur HDR) et Charles Ambrosino Maître de conférence.

Un comité de thèse, accompagnera le/la doctorant.e. Il sera mobilisé 3 à 6 fois par an et sera constitué de chercheurs provenant d'autres laboratoires universitaires :

- ENSAG représenté par Pascal Rollet, professeur TPCAU, directeur de la chaire partenariales « Habitat du Futur » et Sophie Paviol, professeure en « Histoires et cultures architecturales », tous deux membres du laboratoire AE&CC
- Autres : Science Po, sociologie...

Profil recherché :

- Le/la candidat.e doit être issu.e d'une filière en architecture ou urbanisme et être titulaire (ou en cours d'obtention pendant la phase de sélection) d'un Master 2 ou équivalent. Dans le cas où le/la candidat.e ne serait pas encore titulaire du diplôme de Master, la demande de financement pourra éventuellement être faite par anticipation (cf. <http://www.anrt.asso.fr/fr/preparer-sa-cifre-7845>)
- Un intérêt pour les sujets ayant trait à la question de l'habitat convoquant des notions de sociologie d'architecture, d'urbanisme, d'environnement et de paysage,
- Motivation pour s'investir sur un sujet d'intérêt général,
- Intérêt pour le développement durable et ses trois piliers sociologie, économie environnement ainsi que la gouvernance,
- Une bonne maîtrise des méthodes d'enquête qualitatives (observation, entretiens, photographie...) et leur traitement,
- Une bonne maîtrise des méthodes d'analyse architecturale, urbaine et paysagère, à différentes échelles,
- Une bonne maîtrise des outils de représentations graphiques : relevés, dessins d'analyse, cartographie, etc.,
- Une familiarité avec les enquêtes quantitatives et leur traitement,
- Capacités d'organisation et d'autonomie,
- Un intérêt pour le travail d'équipe et les approches pluridisciplinaires,
- Des qualités et facilités relationnelles, rédactionnelles et d'expression graphique,
- Des facilités de communication médiation et animation les groupes de travail pluridisciplinaire (nombreux partenariats envisagés),
- Une maîtrise du français et de l'anglais,

Les conditions de travail :

Le/la doctorant.e sera basé.e au CAUE à Grenoble et dans le laboratoire UMR PACTE.
Il ou elle disposera d'un bureau en open-space et d'un poste de travail.
Après validation de l'ANRT le financement sera assuré à 100 % pour une durée de 3 ans.
Le doctorat débutera au printemps 2021.

Documents à transmettre :

- CV
- Lettre de motivation
- Un portfolio ou book présentant des productions visuelles (plans, croquis...)
- Un écrit personnel (une publication, un rapport d'étude, de stage, un mémoire de master ou PFE, etc.);
- Une note de problématisation de 2 à 4 pages (approche théorique / méthodologique...)

NB : documents à transmettre sous format numérique pdf.

Contact :

Les candidatures sont à envoyer avant le 30/09/2020 à l'adresse : direction@caue-isere.org
Pour plus d'informations, contactez : Mme Florence Martignoni (florence.martignoni@caue-isere.org)

Laboratoire d'accueil : UMR PACTE

Pacte, laboratoire de sciences sociales, est une unité mixte de recherche du CNRS, de l'Université Grenoble Alpes et de Sciences Po Grenoble. Ses membres sont investis dans la construction de langages communs et de connaissances transverses sur les transformations de nos sociétés dans leurs dimensions politiques, territoriales, sociologiques et écologiques. Le laboratoire place l'interdisciplinarité au cœur de ses pratiques, par le partage et la confrontation des méthodes, des épistémologies, et des terrains communs. Pacte rassemble la majorité des géographes, politistes, sociologues et urbanistes du site et accueille également des économistes et historiens.

Le projet de l'équipe Villes et Territoires se construit autour de l'étude des dynamiques et transitions territoriales et urbaines. Ces processus s'appliquent à la notion de ville comme objet d'analyse qui renvoie au processus de fabrication de l'espace et au phénomène urbain, ainsi qu'à celle de territoire, qui s'intéresse au processus de « territorialisation ». Ce projet scientifique se fonde sur un héritage et une reconnaissance internationale d'une « école grenobloise » sur la pensée urbaine et territoriale, sur des apports théoriques récents et spécifiques à ce groupe de chercheurs ; sur des objets à même de nourrir une réflexion transversale empirique et méthodologique et enfin sur un lieu, la cité des territoires à Grenoble.